24/10/2023

Centre scolaire de REDON: circuits spécifiques.

Y10 MATIN

Fréquence: LMMJV-- Transporteur: ORAIN

BN01.290_2	LA NOË-BLANCHE BOURG	06:28
RD01.044	BAIN-DE-BRETAGNE MONUMENT	06:33
JA01.067	BAIN-DE-BRETAGNE CHENE VERT	06:36
BN01.123	GUIPRY-MESSAC LES LOGES	06:43
BN01.169	GUIPRY-MESSAC GARE	06:48
PI.01F	GUIPRY-MESSAC CENTRE	06:50
RD01.000	REDON REDON	07:30

Y10 MERCREDI SOIR

Fréquence: --M---- Transporteur: ORAIN

RD01.000	REDON REDON	16:55
PI.01F	GUIPRY-MESSAC CENTRE	17:30
BN01.169	GUIPRY-MESSAC GARE	17:33
BN01.123	GUIPRY-MESSAC LES LOGES	17:38
JA01.067	BAIN-DE-BRETAGNE CHENE VERT	17:46
RD01.044	BAIN-DE-BRETAGNE MONUMENT	17:48
BN01.290	LA NOË-BLANCHE BOURG	17:53

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

24/10/2023

Centre scolaire de REDON: circuits spécifiques.

Y10 MERCREDI MIDI

Fréquence: --M---- Transporteur: ORAIN

RD01.000	REDON REDON	12:20
PI.01F	GUIPRY-MESSAC CENTRE	12:55
BN01.169	GUIPRY-MESSAC GARE	12:57
BN01.123	GUIPRY-MESSAC LES LOGES	13:02
JA01.067	BAIN-DE-BRETAGNE CHENE VERT	13:10
RD01.044	BAIN-DE-BRETAGNE MONUMENT	13:12
BN01.290	LA NOË-BLANCHE BOURG	13:17

Y10 18H

Fréquence: LM-JV-- Transporteur: ORAIN

RD01.000	REDON REDON	18:00
PI.01F	GUIPRY-MESSAC CENTRE	18:35
BN01.169	GUIPRY-MESSAC GARE	18:38
BN01.123	GUIPRY-MESSAC LES LOGES	18:42
JA01.067	BAIN-DE-BRETAGNE CHENE VERT	18:50
RD01.044	BAIN-DE-BRETAGNE MONUMENT	18:52
BN01.290	LA NOË-BLANCHE BOURG	18:57

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

24/10/2023

Centre scolaire de REDON: circuits spécifiques.

Y23 MATIN

Fréquence: LMMJV-- Transporteur: BOURREE

CR01.004	BOURG-DES-COMPTES CENTRE	06:40
BR01.058	GUICHEN MAIRIE	06:50
PI.01Y	LOHÉAC PK CHATEAUBRIAND	07:03
RD01.000	REDON REDON	07:40

Y23 MERCREDI MIDI

Fréquence: --M---- Transporteur: BOURREE

RD01.000	REDON REDON	12:20
PI.01Y	LOHÉAC PK CHATEAUBRIAND	12:57
BR01.058_2	GUICHEN MAIRIE	13:10
CR01.004_2	BOURG-DES-COMPTES CENTRE	13:20

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

24/10/2023

Centre scolaire de REDON: circuits spécifiques.

Y23 18H

	Fréquence: LM-JV-- Transporteur: BOURREE	
RD01.000	REDON REDON	18:00
PI.01Y	LOHÉAC PK CHATEAUBRIAND	18:37
BR01.058_2	GUICHEN MAIRIE	18:50
CR01.004_2	BOURG-DES-COMPTES CENTRE	19:00

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

24/10/2023

Centre scolaire de REDON: circuits spécifiques.

Y24 MATIN

Fréquence: LMMJV-- Transporteur: ORAIN

BN01.216	LA DOMINELAIS EGLISE	06:27
RD01.112	GRAND-FOUGERAY CENTRE	06:35
BN01.257	SAINTE-ANNE-SUR-VILAINE CENTRE	06:45
BN01.092_2	SAINTE-ANNE-SUR-VILAINE LA-ROUAUDIERE	06:50
RD01.000	REDON REDON	07:38

Y24 MERCREDI SOIR

Fréquence: --M---- Transporteur: ORAIN

RD01.000	REDON REDON	16:55
BN01.092	SAINTE-ANNE-SUR-VILAINE LA-ROUAUDIERE	17:28
BN01.257	SAINTE-ANNE-SUR-VILAINE CENTRE	17:33
RD01.112	GRAND-FOUGERAY CENTRE	17:43
BN01.216	LA DOMINELAIS EGLISE	17:50

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

24/10/2023

Centre scolaire de REDON: circuits spécifiques.

Y24 MERCREDI MIDI

Fréquence: --M---- Transporteur: ORAIN

RD01.000	REDON REDON	12:20
BN01.092	SAINTE-ANNE-SUR-VILAINE LA-ROUAUDIERE	12:53
BN01.257	SAINTE-ANNE-SUR-VILAINE CENTRE	12:58
RD01.112	GRAND-FOUGERAY CENTRE	13:08
BN01.216	LA DOMINELAIS EGLISE	13:15

Y24 18H

Fréquence: LM-JV-- Transporteur: ORAIN

RD01.000	REDON REDON	18:00
BN01.092	SAINTE-ANNE-SUR-VILAINE LA-ROUAUDIERE	18:33
BN01.257	SAINTE-ANNE-SUR-VILAINE CENTRE	18:38
RD01.112	GRAND-FOUGERAY CENTRE	18:48
BN01.216	LA DOMINELAIS EGLISE	19:04

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

24/10/2023

Centre scolaire de REDON: circuits spécifiques.

Y25 MATIN

Fréquence: LMMJV-- Transporteur: ORAIN

PI.007	GUIPRY-MESSAC LA-ROBIDELAIE	06:42
GI.001	GUIPRY-MESSAC ROHAN	06:45
MU01.033	GUIPRY-MESSAC LA-CHESNAIE DU SAIN	06:48
BN01.217	GUIPRY-MESSAC GIRAUDIERE	06:55
RD01.000	REDON REDON	07:30

Y25 MERCREDI SOIR

Fréquence: --M---- Transporteur: ORAIN

RD01.000	REDON REDON	16:55
BN01.217	GUIPRY-MESSAC GIRAUDIERE	17:30
MU01.033	GUIPRY-MESSAC LA-CHESNAIE DU SAIN	17:37
GI.001	GUIPRY-MESSAC ROHAN	17:40
PI.007	GUIPRY-MESSAC LA-ROBIDELAIE	17:43
PI.01Y	LOHÉAC PK CHATEAUBRIAND	17:47

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

24/10/2023

Centre scolaire de REDON: circuits spécifiques.

Y25 MERCREDI MIDI

Fréquence: --M---- Transporteur: ORAIN

RD01.000	REDON REDON	12:20
BN01.217	GUIPRY-MESSAC GIRAUDIERE	12:55
MU01.033	GUIPRY-MESSAC LA-CHESNAIE DU SAIN	13:02
GI.001	GUIPRY-MESSAC ROHAN	13:05
PI.007	GUIPRY-MESSAC LA-ROBIDELAIE	13:08

Y25 18H

Fréquence: LM-JV-- Transporteur: ORAIN

RD01.000	REDON REDON	18:00
BN01.217	GUIPRY-MESSAC GIRAUDIERE	18:35
MU01.033	GUIPRY-MESSAC LA-CHESNAIE DU SAIN	18:42
GI.001	GUIPRY-MESSAC ROHAN	18:45
PI.007	GUIPRY-MESSAC LA-ROBIDELAIE	18:48

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

24/10/2023

Centre scolaire de REDON: circuits spécifiques.

Y26 MATIN

Fréquence: LMMJV-- Transporteur: ORAIN

GR01.006	COMBLESSAC EGLISE	06:35
35046.001_2	LES BRULAIS BOURG	06:40
35168.034	VAL D'ANAST PRESBYTERE	06:47
MU01.02F_2	VAL D'ANAST LE-HAUT CAMBARA	06:50
GR01.01G	SAINT-SÉGLIN RUE DU STADE	06:53
RD01.000	REDON REDON	07:26

Y26 MERCREDI MIDI

Fréquence: --M---- Transporteur: ORAIN

RD01.000	REDON REDON	12:20
GR01.01G	SAINT-SÉGLIN RUE DU STADE	12:50
MU01.02F	VAL D'ANAST LE-HAUT CAMBARA	12:59
35168.034	VAL D'ANAST PRESBYTERE	13:03
35046.001	LES BRULAIS BOURG	13:09
GR01.006	COMBLESSAC EGLISE	13:13

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

24/10/2023

Centre scolaire de REDON: circuits spécifiques.

Y26 MERCREDI SOIR

Fréquence: --M---- Transporteur: ORAIN

RD01.000	REDON REDON	16:55
GR01.01G	SAINT-SÉGLIN RUE DU STADE	17:25
MU01.02F	VAL D'ANAST LE-HAUT CAMBARA	17:34
35168.034	VAL D'ANAST PRESBYTERE	17:38
35046.001	LES BRULAIS BOURG	17:44
GR01.006	COMBLESSAC EGLISE	17:48

Y26 18H

Fréquence: LM-JV-- Transporteur: ORAIN

RD01.000	REDON REDON	18:00
GR01.01G	SAINT-SÉGLIN RUE DU STADE	18:30
MU01.02F	VAL D'ANAST LE-HAUT CAMBARA	18:39
35168.034	VAL D'ANAST PRESBYTERE	18:43
35046.001	LES BRULAIS BOURG	18:49
GR01.006	COMBLESSAC EGLISE	18:53

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

24/10/2023

Centre scolaire de REDON: circuits spécifiques.

Y27 MATIN

Fréquence: LMMJV-- Transporteur: BOURREE

35048.003	VAL D'ANAST CAMPEL MAIRIE	06:50
RD01.000	REDON REDON	07:30

Y27 MERCREDI MIDI

Fréquence: --M---- Transporteur: BOURREE

RD01.000	REDON REDON	12:20
35048.003	VAL D'ANAST CAMPEL MAIRIE	12:55

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

24/10/2023

Centre scolaire de REDON: circuits spécifiques.

Y27 18H

	Fréquence: LM-JV-- Transporteur: BOURREE	
RD01.000	REDON REDON	18:00
35048.003	VAL D'ANAST CAMPEL MAIRIE	18:35

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.